

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Ministre d'Etat  
Gérald DARMANIN  
Ministère de l'Intérieur  
Place BEAUVEAU  
75008 PARIS

Lyon, le 8 juillet 2020

Objet : revalorisation des retraites des sapeurs-pompiers

Monsieur le Ministre,

Notre organisation syndicale a toujours été force de propositions et ces dernières retiennent très régulièrement l'attention de nos interlocuteurs, preuve, s'il en était besoin, que nous allons dans le bon sens, celui de l'égalité, de la reconnaissance juste et méritée notamment.

Ainsi, nous pensons qu'il serait juste de prendre en compte la revalorisation de la prime de feu dans les pensions des sapeurs pompiers à hauteur de l'augmentation consentie soit 6%.

La prime de feu n'a pas été revalorisée depuis 30 ans, nombreux sont donc les sapeurs pompiers à avoir lutté pour cela et à être partis à la retraite sans connaître cet aboutissement.

Depuis 2003, nombreux sont ceux qui ont également payé une sur cotisation CNARCL qui, on le sait désormais, ne sert qu'à combler les déficits de certaines branches de la caisse de retraite.

N'oublions pas que, depuis cette date, les effectifs et donc les sommes perçues au titre des cotisations obligatoires, ont augmenté. Et que l'augmentation de la prime de feu va également générer des ressources supplémentaires.

Les retraités d'aujourd'hui et ceux de demain méritent de bénéficier des effets positifs de la revalorisation de la prime de feu pour les actifs.

Forts de ces constats, nous demandons que les retraités bénéficient également de la revalorisation de la prime de feu dans leur calcul à pension. Tout justement, tout simplement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Le secrétaire général

Rémy CHABBOUH

